



# *SCoT de Sénart*

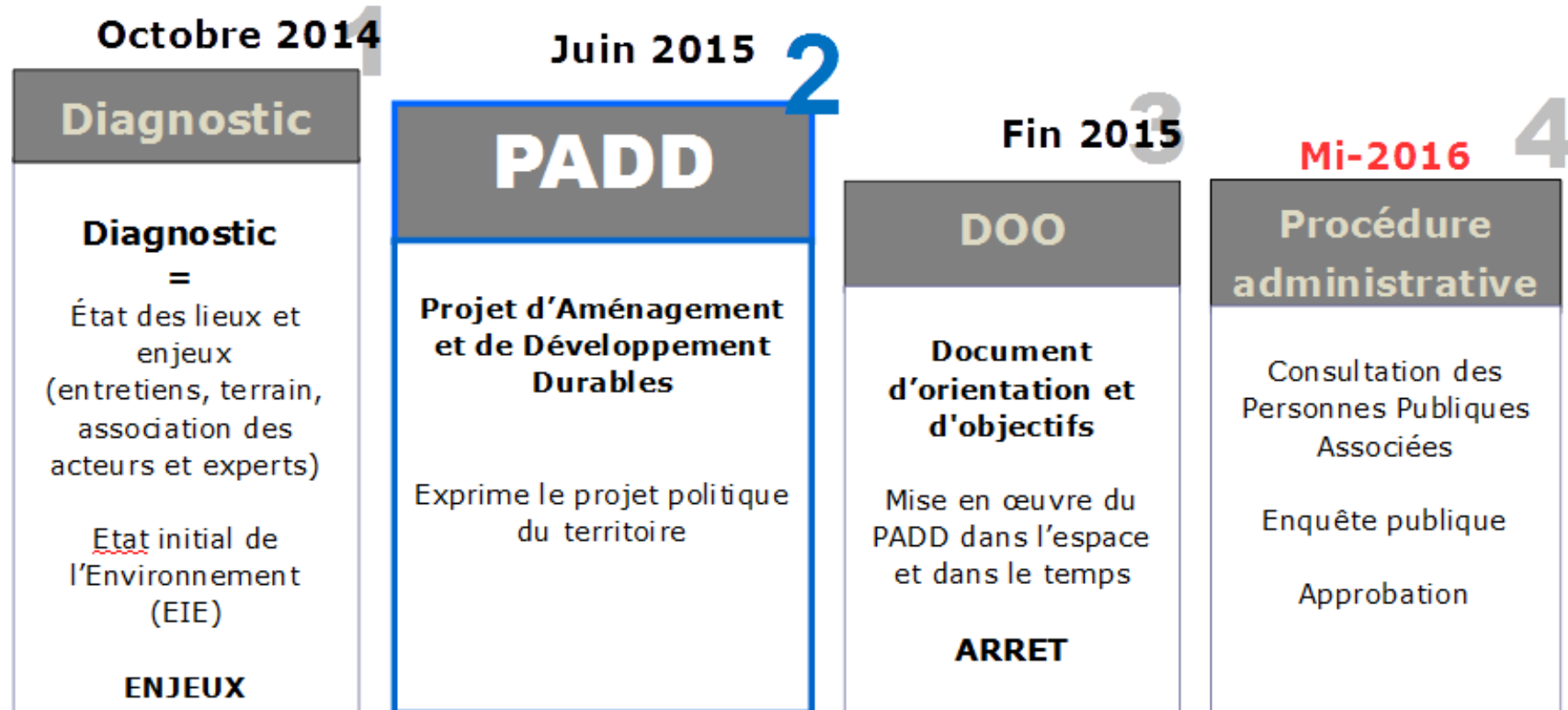
## *Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)*

—  
*Version provisoire*  
Juin 2015

*Version amendée suite à la Commission SCoT du 28/05/2015*

- 1. Calendrier de la démarche SCoT**
2. Quel projet politique pour le territoire ?

# La démarche SCoT : calendrier



- Janvier 2015 - Séminaire PADD
- Mars 2015 - Commission SCoT
- 28 Mai 2015 - Commission SCoT
- 18 juin 2015 – Commission Générale
- 25 Juin 2015 - Débat sur les orientations du PADD en Comité Syndical

1. Calendrier de la démarche SCoT
2. **Quel projet politique pour le territoire ?**

# Le séminaire prospectif, socle de concertation pour le projet de PADD

⇒ L'ordre de priorisation des axes et objectifs retenu lors du séminaire prospectif :

## 1.

**Un territoire dynamique et attractif**

→ Affirmer le territoire en tant que pôle majeur du sud-est francilien

**Thématiques :**

- ⇒ Développement économique et emploi
- ⇒ Aménagement commercial
- ⇒ Agriculture
- ⇒ Equipements structurants
- ⇒ Accessibilité du territoire

## 2.

**Un territoire harmonieux et durable**

→ Valoriser et préserver le cadre de vie et les richesses locales pour inscrire Sénart dans une démarche de «ville durable»

**Thématiques :**

- ⇒ Agriculture
- ⇒ Formes urbaines
- ⇒ Performance énergétique et environnementale

## 3.

**Axe 3 - Un territoire facilitant et de proximité**

→ Organiser un modèle de développement qui permette de répondre aux aspirations quotidiennes des sénartais et facilite les pratiques de proximité

**Thématiques :**

- ⇒ Habitat et équipement
- ⇒ Mobilité et déplacement
- ⇒ Agriculture
- ⇒ Paysages et patrimoine

# Un projet de territoire qui s'articule autour de 3 axes transversaux

## Axe 1

**Axe 1 - Affirmer l'attractivité et le rayonnement du territoire au cœur du sud-est francilien en s'appuyant sur un développement économique innovant et sur l'image « Sénart Grand Paris Sud »**

## Axe 2

**Axe 2 : Façonner un modèle de développement durable et équilibré qui préserve le cadre de vie des Sénartais et valorise les ressources environnementales du territoire**

## Axe 3

**Organiser un territoire facilitant et de proximité qui renforce l'identité sénartaise et améliore la qualité de vie des habitants au quotidien**

# Axe 1

**Axe 1 - Affirmer l'attractivité et le rayonnement du territoire au cœur du sud-est francilien en s'appuyant sur un développement économique innovant et sur l'image « Sénart Grand Paris Sud »**

## *Atouts/ contraintes identifiés par le diagnostic territorial*

- ⇒ Une augmentation continue de l'offre d'emplois sur le territoire depuis la fin des années 1990, signe d'une dynamique de rattrapage économique engagée sur la Ville Nouvelle...
- ⇒ ...mais des flux pendulaires sortants qui restent majoritaires et qui interrogent l'équilibre habitat/ emploi ;
- ⇒ Une accessibilité routière et ferroviaire de premier ordre à l'échelle métropolitaine et régionale mais des dysfonctionnements à surveiller ;
- ⇒ Un niveau d'équipement global très satisfaisant correspondant aux besoins de la population et contribuant à l'attractivité du territoire à l'échelle du quadrant sud-est francilien.

## *Quelle traduction au sein du projet de territoire ?*

- ⇒ Objectif 1 – Structurer une offre d'accueil aux entreprises diversifiée et qualitative
- ⇒ Objectif 2 – Soutenir les filières économiques stratégiques support d'innovation et d'identité
- ⇒ Objectif 3 – Développer l'image « Sénart Grand Paris Sud » et valoriser le positionnement régional du territoire

# Axe 1

**Objectif 1 - Structurer une offre d'accueil aux entreprises diversifiée et qualitative**

**Objectif 2 - Soutenir les filières économiques stratégiques, support d'innovation et d'identité**

**Objectif 3 – Développer l'image « Sénart Grand Paris Sud » et valoriser le positionnement régional du territoire**

# Axe 2

# Axe 3

## **Orientation 1 – Une offre d'accueil compétitive et de qualité qui répond aux besoins des entreprises et soutient l'objectif de rééquilibrage habitat/emploi**

- Pérenniser le maillage de l'activité économique sur l'ensemble du territoire :
  - Poursuivre le développement d'un portefeuille foncier diversifié au sein des parcs d'activités économiques du territoire ;
  - Développer une offre en immobilier d'entreprises à destination des filières tertiaires et dans un logique de concentration autour du Carré Sénart et des pôles de gare (notamment à Savigny-le-Temple et Lieusaint/ Moissy-Cramayel), ainsi qu'à Saint-Pierre-du-Perray/ Tigery ;
  - Renforcer l'offre d'accueil à destination des activités artisanales et accompagner les PME/PMI locales aux différents stades de la vie de l'entreprise (démarrage, développement, maturité, redéploiement) ;
  - Favoriser la fonctionnalité des exploitations agricoles viables.
- Développer un environnement économique attractif et de qualité :
  - Généraliser la couverture Très Haut Débit (THD) et favoriser la couverture 4G sur l'ensemble des parcs d'activités économiques du territoire ;
  - Accompagner la création d'un écosystème économique innovant, favorisant les synergies entre les acteurs économiques, l'enseignement supérieur et la Recherche & Développement : développement d'un pôle des Sciences de l'ingénieur, pôles de compétitivité Advancity et Novalog, etc.
  - Proposer un accompagnement adapté aux entreprises pour faciliter la montée en puissance du tissu économique sénartais et favoriser l'accès à l'emploi sur le territoire : FabLabs, pépinières et « hôtels d'entreprises », espaces de co-working, télécentres, Maison de l'Emploi et de la Formation, etc.



# Axe 1

**Objectif 1 - Structurer une offre d'accueil aux entreprises diversifiée et qualitative**

**Objectif 2 - Soutenir les filières économiques stratégiques, support d'innovation et d'identité**

**Objectif 3 – Développer l'image « Sénart Grand Paris Sud » et valoriser le positionnement régional du territoire**

# Axe 2

# Axe 3

## ⇒ **Orientation 2 – Un tissu économique requalifié, au service de l'attractivité et de « l'image de marque » du territoire**

- Mobiliser le potentiel d'accueil disponible au sein des parcs d'activités économiques du territoire (locaux d'activités vacants, opportunités foncières, friches industrielles ou commerciales, etc.) et favoriser l'optimisation du tissu économique existant (mutualisation du stationnement, valorisation des espaces libres sous-occupés, optimisation des emprises de voirie et d'accès, etc.) ;
- Privilégier l'accessibilité par les modes alternatifs à la voiture et inciter au développement des transports partagés pour les déplacements domicile-travail: Plan de Déplacements Entreprises et inter-entreprises (PDE, PDIE), cheminements dédiés aux piétons et cyclistes depuis les points d'arrêt des transports en commun, etc.
- Améliorer la qualité urbaine et paysagère des parcs d'activités économiques et tendre vers une gestion environnementale durable :
  - Qualifier les paysages d'activités, notamment en entrée nord et sud d'agglomération, notamment autour de la RD 306, de la RD 947 et des accès autoroutiers (« vitrine ») en portant une attention particulière à l'intégration des bâtiments dans leur environnement et au traitement des espaces publics (aménagements, maîtrise de la publicité et des enseignes...);
  - Inscrire les espaces économiques dans l'excellence environnementale pour tendre vers l'aménagement « d'éco-parcs d'activités » exemplaires, innovants et attractifs: compacité du bâti avec maintien des espaces verts, gestion optimale des eaux pluviales (quantitative et qualitative), performance énergétique accrue (ENR, réseaux de chaleur...), perméabilité à la nature, collecte et traitement des déchets, déplacements alternatifs...

# Axe 1

Objectif 1 - Structurer une offre d'accueil aux entreprises diversifiée et qualitative

Objectif 2 - Soutenir les filières économiques stratégiques, support d'innovation et d'identité

Objectif 3 – Développer l'image « Sénart Grand Paris Sud » et valoriser le positionnement régional du territoire

# Axe 2

# Axe 3

## ⇒ Orientation 1 - Un tissu économique orienté vers l'innovation et le développement de filières stratégiques

- Développer des axes de différenciation forts afin de positionner le tissu économique sénartais au cœur des dynamiques d'innovation du quadrant sud-est :
  - Poursuivre le développement de la filière éco-activités en s'appuyant prioritairement sur le développement de l'Eco-Pôle : Eco-construction/performance énergétique, production d'énergie, économie circulaire, etc.
  - Permettre le développement d'une activité logistique innovante sur les parcs d'activités dédiés de l'Agglomération de Sénart ;
  - Assurer le développement d'une filière numérique.

# Axe 1

Objectif 1 - Structurer une offre d'accueil aux entreprises diversifiée et qualitative

Objectif 2 - Soutenir les filières économiques stratégiques, support d'innovation et d'identité

Objectif 3 – Développer l'image « Sénart Grand Paris Sud » et valoriser le positionnement régional du territoire

# Axe 2

# Axe 3

## ⇒ Orientation 2 – Une identité économique qui s'affirme autour de secteurs d'activités spécialisés

- Affirmer une identité économique forte sur l'ensemble du territoire Sénartais en renforçant les filières stratégiques : aéronautique, SNECMA, etc.
- Positionner l'agriculture en tant que filière économique majeure au cœur du projet économique sur l'ensemble du territoire (Charte agricole de l'Agglomération de Sénart et espaces agricoles du SAN de Sénart en Essonne):
  - Favoriser la préservation des ressources agricoles du territoire et le potentiel productif des exploitations en positionnant Sénart au cœur de la « ceinture jaune » régionale (proximité des plaines de la Brie et du Gâtinais Français) ;
  - Veiller à la pérennité à moyen/ long terme des exploitations agricoles en favorisant les conditions de reprise/ transmission des exploitations sur l'ensemble des espaces agricoles de l'Agglomération de Sénart et du SAN de Sénart en Essonne.
- Pérenniser une économie urbaine tertiaire et de proximité : économie sociale et solidaire (ESS), services aux entreprises et aux particuliers, activité commerciale et du divertissement, vente à la ferme, etc.

# Axe 1

Objectif 1 - Structurer une offre d'accueil aux entreprises diversifiée et qualitative

Objectif 2 - Soutenir les filières économiques stratégiques, support d'innovation et d'identité

Objectif 3 – Développer l'image « Sénart Grand Paris Sud » et valoriser le positionnement régional du territoire

# Axe 2

# Axe 3

- ⇒ **Orientation 1 – Une capacité de rayonnement confortée par une politique volontariste d'accueil d'équipements structurants**
- Structurer un véritable espace de centralité urbaine de rayonnement régional en s'appuyant sur le développement du Carré Sénart :
    - Affirmer le rayonnement culturel et la vocation évènementielle du Carré Sénart, en accompagnant notamment l'implantation d'équipements majeurs : le théâtre-Sénart en tant que « marqueur culturel » et levier de mise en réseau et promotion de l'offre locale, etc. ;
    - Valoriser les fonctions commerciales et de loisirs du Carré Sénart en confortant l'offre existante et en s'inscrivant dans un environnement naturel préservé : Shopping parc, complexe cinématographique, offre de divertissement et de loisirs, etc.
    - Développer un complexe sportif implanté sur le Carré, intégrant un terrain de base-ball, une salle omnisports, un complexe de salles spécialisées et un centre de formation.
  - Poursuivre le développement du pôle d'enseignement supérieur sénartais en lien avec le positionnement économique et en tant que moteur de l'excellence économique du territoire : Pôle des Sciences de l'ingénieur ;
  - Améliorer l'offre en équipements de santé en s'appuyant sur le développement à venir d'un pôle santé complet et attractif à l'échelle du sud-est francilien.

# Axe 1

Objectif 1 - Structurer une offre d'accueil aux entreprises diversifiée et qualitative

Objectif 2 - Soutenir les filières économiques stratégiques, support d'innovation et d'identité

Objectif 3 – Développer l'image « Sénart Grand Paris Sud » et valoriser le positionnement régional du territoire

# Axe 2

# Axe 3

## ⇒ Orientation 2 – Un territoire accessible et connecté qui valorise son positionnement au cœur du sud-est francilien

### ➤ Améliorer les logiques d'accessibilité du territoire :

- Faire de l'amélioration de la fiabilité et de la qualité de service du RER D (régularité, confort, accessibilité) une priorité majeure à très court terme ;
- Poursuivre et amplifier la mobilisation en faveur du projet de gare TGV sur le pôle de Lieusaint-Moissy-Cramayel ;
- Favoriser la mise en œuvre d'une liaison performante en transport collectif reliant les gares de Lieusaint/Moissy-Cramayel et de Melun via le parc d'activités de Villaroche ;
- Améliorer la desserte routière à l'échelle intercommunale (contournement et raccordement du Parc A5 à l'autoroute, désenclavement du parc d'activités de Villaroche, etc.) et à l'échelle locale (requalification de la RD 306, RD 947, etc.) ;
- Conforter la hiérarchie du réseau routier pour limiter les nuisances et favoriser une cohabitation apaisée des différents modes de transport sur l'ensemble du territoire ;
- Renforcer la desserte du territoire par des liaisons interbassins en s'appuyant sur le Tzen 1 reliant les gares de Lieusaint/ Moissy-Cramayel et de Corbeil-Essonnes et sur le projet de Tzen 2 Carré Sénart – Gare de Melun.

## Axe 2 : Façonner un modèle de développement durable et équilibré qui préserve le cadre de vie des sénartais et valorise les ressources environnementales du territoire

### *Atouts/ contraintes identifiés par le diagnostic et l'EIE*

- ⇒ Des espaces non bâtis (naturels et agricoles) majoritaires sur le territoire et qui jouent un rôle d'espaces de respiration mais une activité agricole et des fonctionnalités écologiques impactées par le développement urbain ;
- ⇒ Un patrimoine naturel qui forge un cadre de vie de qualité recherché mais qui subit les pressions des dynamiques urbaines;
- ⇒ Un défi climatique et énergétique qui s'impose au territoire et influencera son aménagement
- ⇒ Un territoire qui doit répondre à des contraintes (risques, nuisances) et à des besoins (eau potable, assainissement, déchets...) en limitant au maximum les impacts sur l'environnement pour garantir la durabilité de son développement;

### *Quelle traduction au sein du projet de territoire ?*

- ⇒ Objectif 1 – Affirmer un modèle urbain favorisant la diversité des fonctions urbaines, agricoles et naturelles
- ⇒ Objectif 2 – Assurer la préservation des espaces naturels et agricoles de Sénart en assurant l'équilibre entre urbanisation et valorisation écologique
- ⇒ Objectif 3 – Affirmer l'engagement initié en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique
- ⇒ Objectif 4 – Conditionner le développement urbain à une intégration optimale du développement durable et faire de la « sobriété » un objectif majeur

# Axe 1

**Objectif 1 - Affirmer un modèle urbain favorisant la diversité des fonctions urbaines, agricoles et naturelles**

**Objectif 2 - Assurer la préservation des espaces naturels et agricoles de Sénart en accordant développement urbain et valorisation écologique**

**Objectif 3 - Affirmer l'engagement initié en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique**

**Objectif 4 - Conditionner le développement urbain à une intégration optimale du développement durable et faire de la « sobriété » un objectif majeur**

# Axe 2

## ⇒ **Orientation 1 – Un modèle d'urbanisation maîtrisé et compatible avec la préservation du cadre de vie sénartais**

- Favoriser une meilleure visibilité pour les exploitations agricoles par la maîtrise durable de la consommation d'espaces agricoles et naturels, en encadrant le processus d'étalement urbain : définition de limites d'urbanisation à long terme, mise en œuvre des principes d'une urbanisation compacte et éco-responsable, imaginer des formes urbaines innovantes et de qualité, etc.
- Promouvoir un modèle d'urbanisation durable sur le principe d'une « Ville archipel » : préservation des espaces de respiration entre les espaces urbanisés (coupures vertes, corridors de biodiversité), maintien de l'équilibre et de l'image de « ville à la campagne », réduction du phénomène d'îlot de chaleur urbain, etc.
- Privilégier les opérations de renouvellement urbain sur les secteurs stratégiques à enjeux, en cohérence avec le tissu existant et l'identité sénartaise :
  - Valoriser les centres villes, les centres-bourgs traditionnels et les premiers quartiers sénartais;
  - Développer l'urbanisation nouvelle préférentiellement à proximité des secteurs disposant d'un niveau de desserte en transport en commun efficient : centralités de gares, secteurs desservis par le réseau de transports urbains (Sénart Bus notamment), etc.

# Axe 3

# Axe 1

Objectif 1 - Affirmer un modèle urbain favorisant la diversité des fonctions urbaines, agricoles et naturelles

Objectif 2 - Assurer la préservation des espaces naturels et agricoles de Sénart en accordant développement urbain et valorisation écologique

Objectif 3 - Affirmer l'engagement initié en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique

Objectif 4 - Conditionner le développement urbain à une intégration optimale du développement durable et faire de la « sobriété » un objectif majeur

# Axe 2

⇒ **Orientation 1 – Un réseau écologique préservé, s'appuyant sur la richesse et la diversité du patrimoine naturel local**

- Protéger l'emprise des réservoirs de biodiversité et respecter leurs sensibilités écologiques propres:
  - Maintenir les caractéristiques des espaces boisés (essences) et encadrer leur fréquentation par le public;
  - Préserver les milieux aquatiques (cours d'eau et plans d'eau) et les habitats humides qui leur sont associés (ripisylves), et poursuivre les actions visant l'amélioration de la qualité de l'eau pour conforter leur potentiel écologique (bande tampon dans les champs);
- Intégrer la préservation des éléments de patrimoine naturel participant aux continuités écologiques dans les dynamiques de développement du territoire afin d'assurer la fonctionnalité des continuités écologiques d'intérêt régional, départemental ou local, notamment celles permettant de connecter la forêt de Sénart, le massif de Rougeau et la forêt de Bréviande :
  - Lutter contre l'érosion du réseau de petits boisements et bosquets;
  - S'appuyer sur la présence d'espaces agricoles, même au sein du tissu urbain, comme supports de continuités pour la trame écologique des milieux ouverts (bandes enherbées, bosquets, haies, mares,...);
  - Valoriser les zones humides du territoire, notamment les mares, mouillères et bassins d'eaux pluviales pour conforter la Trame Verte et Bleue sénartaise;

# Axe 3



# Axe 1

Objectif 1 - Affirmer un modèle urbain favorisant la diversité des fonctions urbaines, agricoles et naturelles

**Objectif 2 - Assurer la préservation des espaces naturels et agricoles de Sénart en accordant développement urbain et valorisation écologique**

Objectif 3 - Affirmer l'engagement initié en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique

Objectif 4 - Conditionner le développement urbain à une intégration optimale du développement durable et faire de la « sobriété » un objectif majeur

# Axe 2

⇒ **Orientation 1 – Un réseau écologique préservé, s'appuyant sur la richesse et la diversité du patrimoine naturel local**

- Limiter la création de toute nouvelle fragmentation du réseau écologique de Sénart lors des projets d'urbanisation (habitat ou activités) et d'infrastructures;
- Mettre en œuvre une gestion des espaces naturels adaptée aux habitats et espèces en présence et à leurs sensibilités;

# Axe 3

# Axe 1

Objectif 1 - Affirmer un modèle urbain favorisant la diversité des fonctions urbaines, agricoles et naturelles

Objectif 2 - Assurer la préservation des espaces naturels et agricoles de Sénart en accordant développement urbain et valorisation écologique

Objectif 3 - Affirmer l'engagement initié en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique

Objectif 4 - Conditionner le développement urbain à une intégration optimale du développement durable et faire de la « sobriété » un objectif majeur

# Axe 2

⇒ **Orientation 2 – Un territoire qui donne toute sa place à la nature en ville, sous l'impulsion de projets urbains ambitieux**

- Consacrer une part significative des surfaces concernées par les projets urbains à la préservation ou à la réalisation de nouveaux espaces de Trame Verte et Bleue et anticiper leur connexion avec les autres espaces de nature en ville;
- Préserver les éléments de nature en ville existant et rechercher leur renforcement afin de réduire les effets de fragmentation des espaces urbanisés :
  - S'appuyer sur le réseau d'espaces verts publics, espaces agricoles (jardins partagés/familiaux) ainsi que sur le patrimoine végétal diffus, tels les alignements d'arbres, pour structurer une trame verte urbaine au sein des villes et des bourgs qui soit connectée aux espaces naturels et agricoles extérieurs;
  - Trouver un équilibre entre objectifs de densification et protection des jardins privés, notamment dans les zones pavillonnaires (cœurs d'îlots verts), mais également au sein des quartiers d'habitat collectif (espace vert de pied d'immeuble);
- Rechercher la création d'une ambiance naturelle dominante dans le traitement des espaces publics largement inspirée du patrimoine naturel sénartais, et zone de contact entre secteurs agricoles, d'habitat et d'activité;
- Observer une gestion adéquate permettant de valoriser le potentiel écologique des espaces de nature en ville (gestion différenciée, suppression des phytosanitaires, essences locales...);

# Axe 3

# Axe 1

Objectif 1 : Affirmer un modèle urbain favorisant la diversité des fonctions urbaines, agricoles et naturelles

**Objectif 2 : Assurer la préservation des espaces naturels et agricoles de Sénart en accordant développement urbain et valorisation écologique**

Objectif 3 : Affirmer l'engagement initié en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique

Objectif 4 : Conditionner le développement urbain à une intégration optimale du développement durable et faire de la « sobriété » un objectif majeur

# Axe 2

## ➔ Orientation 3 - Une Trame Verte et Bleue aux fonctions diverses qui participe à l'écosystème urbain sénartais

- Préserver les éléments naturels structurants du paysage de Sénart pour valoriser le cadre de vie local, levier d'attractivité du territoire;
- Valoriser les espaces contraints par les risques (inconstructibilité) d'inondation, de mouvement de terrain ou technologique, mais également par la présence de ligne à Haute Tension ou de canalisations de gaz souterraines, par le maintien ou le développement des éléments de Trame Verte et Bleue, favorisant notamment la restauration de certaines continuités;
- Développer la multifonctionnalité de la Trame Verte et Bleue en leur conférant des objectifs de gestion alternative des eaux pluviales, notamment au sein des espaces urbanisés où la disponibilité foncière encourage à la mutualisation des fonctions;
- Concevoir les projets d'intégration de la nature en ville au sein des projets urbains de manière à:
  - Permettre la régulation des températures au sein du quartier et à lutter contre l'effet d'ilots de chaleur urbain, prioritairement au sein des espaces urbains les plus denses (points d'eau, végétalisation de l'urbain);
  - Favoriser l'intégration paysagère des constructions et qualifier les espaces publics en vue d'un cadre de vie valorisé et d'une meilleure acceptation de la densité;
- Conférer aux espaces les moins sensibles des fonctions récréatives par l'intégration d'aménagements favorables (aires de loisirs, liaisons douces...) afin de valoriser le bénéfice de la proximité des espaces de Trame Verte et Bleue aux habitants et d'organiser la découverte de la biodiversité locale;

# Axe 3

# Axe 1

Objectif 1 : Affirmer un modèle urbain favorisant la diversité des fonctions urbaines, agricoles et naturelles

Objectif 2 : Assurer la préservation des espaces naturels et agricoles de Sénart en accordant développement urbain et valorisation écologique

**Objectif 3 : Affirmer l'engagement initié en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique**

Objectif 4 : Conditionner le développement urbain à une intégration optimale du développement durable et faire de la « sobriété » un objectif majeur

# Axe 2

## ⇒ **Orientation 1 – Un territoire qui s'engage progressivement vers une plus grande performance énergétique**

- Identifier les secteurs présentant un risque plus élevé de précarité énergétique pour les ménages (bâti ancien, revenus modestes...) et orienter les actions d'amélioration de la performance énergétique dans leur direction prioritairement;
- Mobiliser également les outils permettant un renforcement de la performance énergétique des bâtiments du secteur tertiaire et réfléchir à des solutions innovantes pour agir sur le secteur industriel;
- Rechercher le bioclimatisme à toutes les échelles, de l'îlot au bâtiment;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire prioritairement, et du secteur résidentiel dans une moindre mesure, dues aux dispositifs de climatisation des bâtiments;
- S'appuyer sur le développement local des éco-activités pour favoriser la formation des professionnels du BTP à l'enjeu de la transition énergétique;

# Axe 3

# Axe 1

Objectif 1 : Affirmer un modèle urbain favorisant la diversité des fonctions urbaines, agricoles et naturelles

Objectif 2 : Assurer la préservation des espaces naturels et agricoles de Sénart en accordant développement urbain et valorisation écologique

**Objectif 3 : Affirmer l'engagement initié en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique**

Objectif 4 : Conditionner le développement urbain à une intégration optimale du développement durable et faire de la « sobriété » un objectif majeur

# Axe 2

⇒ **Orientation 2 – Une valorisation des énergies renouvelables offertes par les ressources locales qui se développe à grande échelle**

- Structurer une filière de méthanisation valorisant l'ensemble des ressources potentiellement disponibles localement (coproduits, déchets agricoles et déchets verts, déchets issus de l'industrie agro-alimentaire...) et optimiser la production de cette énergie par l'injection du biogaz dans les réseaux existants;
- Etudier le potentiel géothermique local à l'occasion de chaque nouveau projet urbain;
- Développer le recours à l'énergie solaire dans les projets (pavillonnaire, collectif, activité...) afin de constituer un véritable mix énergétique renouvelable à l'échelle des bâtiments;
- Exploiter les ressources locales, notamment la biomasse, dans le respect de leur capacité de production et de renouvellement en coordonnant les projets de prélèvements afin d'éviter tout déséquilibre écologique et le recours à des sources éloignées;
  - Développer particulièrement la filière bois dans cette perspective en étudiant le potentiel local valorisable et en organisant la structuration de la filière en association avec les professionnels du territoire.
- Saisir toute opportunité de création de réseaux de chaleur locaux, de manière coordonnée avec les projets structurants d'installations de production d'énergie renouvelable, de récupération (usine de traitement des déchets par exemple) ou de chaleur fatale, et à l'occasion des grands projets urbains, afin d'optimiser l'alimentation du territoire par des sources durables et renouvelables;

# Axe 3

# Axe 1

Objectif 1 : Affirmer un modèle urbain favorisant la diversité des fonctions urbaines, agricoles et naturelles

Objectif 2 : Assurer la préservation des espaces naturels et agricoles de Sénart en accordant développement urbain et valorisation écologique

Objectif 3 : Affirmer l'engagement initié en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique

Objectif 4 : Conditionner le développement urbain à une intégration optimale du développement durable et faire de la « sobriété » un objectif majeur

# Axe 2

⇒ **Orientation 1 – Des risques et des nuisances sonores intégrés dès la conception des projets pour un urbanisme responsable et réfléchi**

- Exclure de l'urbanisation les zones de risque sur la base des éléments de connaissance actuels (PPR, carte d'aléa...) et trouver des solutions innovantes pour la valorisation des espaces concernés;
- Adapter les projets et les constructions aux contraintes que peuvent imposer les sols sénartais: maîtrise du mouvement différentiel lié à la présence d'argiles, dépollution des anciens sites d'activité...
- Maintenir la mise à distance des zones d'habitat par rapport aux zones de risque technologique élevé, et anticiper l'évolution potentielle des activités présentes, en préservant des zones tampons inconstructibles autour des secteurs d'activité;
  - A l'inverse, et de façon complémentaire, maintenir des zones tampons sans activité économique potentiellement dangereuse autour des secteurs d'habitat actuels ou futurs;
- Concevoir les projets d'urbanisation de manière à garantir une ambiance sonore apaisée dans les zones d'habitat ou au niveau des bâtiments sensibles (enseignement, santé...) et protéger les zones de calme existantes (espaces verts ou naturels récréatifs);

# Axe 3

# Axe 1

Objectif 1 : Affirmer un modèle urbain favorisant la diversité des fonctions urbaines, agricoles et

Objectif 2 : Assurer la préservation des espaces naturels et agricoles de Sénart en accordant développement urbain et valorisation écologique

Objectif 3 : Affirmer l'engagement initié en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique

Objectif 4 : Conditionner le développement urbain à une intégration optimale du développement durable et faire de la « sobriété » un objectif majeur

# Axe 2

## ⇒ Orientation 2 – Un territoire acteur d'une gestion durable de l'eau et des déchets

- Inscrire les projets (neuf et réhabilitation) dans un objectif de réduction des consommations d'eau (aménagements sobres, limitation des débits, récupération d'eau de pluie...) afin d'éviter toute consommation superflue et impact supplémentaire sur la nappe de Champigny;
- Assurer une prise en charge optimale des eaux usées en tout point du territoire garantissant un traitement efficace des effluents et n'induisant aucun rejet d'eau pollué dans les milieux naturels;
- Coordonner les politiques relatives à l'assainissement du territoire avec les structures compétentes et les territoires voisins concernés par les mêmes bassins de collecte des eaux usées afin de s'assurer de l'adéquation entre les besoins et les capacités de prise en charge des équipements;
- Maîtriser les effets des dynamiques d'urbanisation sur le ruissellement urbain en alliant la limitation de l'imperméabilisation des sols à la mise en œuvre d'une gestion alternative des eaux pluviales efficace adaptée à chaque contexte (nature des sols, foncier...) et limitant les impacts sur les nappes phréatiques ;
- Faciliter la gestion de l'ensemble des déchets des ménages et des activités en assurant la mise à disposition d'équipements adaptés (volumes, filières...) et aisément accessibles;
- Favoriser la réduction des déchets de chantiers en incitant à la valorisation maximale des matériaux in situ et organiser la prise en charge de ces déchets spécifiques par des filières adéquates de valorisation, locales si possible, pour limiter l'enfouissement autant que possible;

# Axe 3

## Organiser un territoire facilitant et de proximité qui renforce l'identité sénartaise et améliore la qualité de vie des habitants au quotidien

### *Atouts/ contraintes identifiés par le diagnostic territorial*

- ⇒ Un parc résidentiel récent presque exclusivement constitué de résidences principales mais un profil résidentiel qui présente certains déséquilibres et des besoins qui évoluent et restent à satisfaire ;
- ⇒ Un développement urbain par étapes qui structure une organisation urbaine multipolarisée mais un fonctionnement caractérisé par la séparation des fonctions et la dispersion des espaces résidentiels ;
- ⇒ Un réseau de transport en commun offrant un niveau de service satisfaisant à l'échelle intercommunale (TZen 1, programmation du Tzen 2, Sénart Bus) et une volonté de développer le maillage en circulations douces et un réseau cyclable important ;

### *Quelle traduction au sein du projet de territoire ?*

- ⇒ Objectif 1 – Permettre la réalisation de parcours résidentiels complets à travers le développement d'une offre en logements diversifiée, abordable et de qualité
- ⇒ Objectif 2 – Structurer une armature urbaine qui renforce les espaces de centralité et favorise les pratiques de proximité
- ⇒ Objectif 3 – Développer une activité agricole en lien avec le territoire
- ⇒ Objectif 4 – Mettre en œuvre une mobilité durable au service d'un territoire francilien accessible et connecté
- ⇒ Objectif 5 – Révéler l'histoire et l'identité de Sénart au travers de la valorisation de ses paysages, de son identité agricole et de son patrimoine



# Axe 1

**Objectif 1 – Permettre la réalisation de parcours résidentiels complets à travers le développement d'une offre en logements diversifiée, abordable et de qualité**

**Objectif 2 – Structurer une armature urbaine qui renforce les espaces de centralité et favorise les pratiques de proximité**

**Objectif 3 – Développer une activité agricole en lien avec le territoire**

**Objectif 4 – Mettre en œuvre une mobilité durable au service d'un territoire accessible et connecté**

**Objectif 5 – Révéler l'histoire et l'identité de Sénart au travers de la valorisation de ses paysages et de son patrimoine**

# Axe 2

# Axe 3

⇒ **Orientation 1 - Participer à l'effort régional en matière de production de logements, dans le respect du cadre de vie des ménages et conditionné à un équilibre habitat/ emplois de 1**

- Permettre la mise sur le marché de 15 000 logements entre 2016 et 2030 à l'échelle du SCoT de Sénart (en application des objectifs TOL issus de la loi relative au Grand Paris) pour une population avoisinant les 150 000 habitants à l'horizon 2030 ;
- Innover dans les formes urbaines pour répondre aux exigences de densification tout en tenant compte du souhait d'individualité des logements

⇒ **Orientation 2 - Une offre résidentielle diversifiée et rééquilibrée qui facilite les parcours résidentiels sur le territoire**

- Engager le rééquilibrage de l'offre en logements pour faciliter le parcours résidentiel des ménages et répondre aux besoins de tous les habitants :
  - Poursuivre le rééquilibrage du parc locatif social sur l'ensemble du territoire afin de remplir les nouvelles dispositions réglementaires Loi SRU, en veillant à la qualité du patrimoine social et à la diversité des programmes ;
  - Permettre l'accueil de toutes les populations grâce au développement d'une offre en logements abordable et sécurisée ;
  - Poursuivre le développement de petites unités de logements pour accompagner l'évolution de l'offre et répondre à une demande croissante : ménages issus de la décohabitation, jeunes actifs et étudiants, seniors et ménages isolés, etc.

# Axe 1

**Objectif 1 – Permettre la réalisation de parcours résidentiels complets à travers le développement d'une offre en logements diversifiée, abordable et de qualité**

**Objectif 2 – Structurer une armature urbaine qui renforce les espaces de centralité et favorise les pratiques de proximité**

**Objectif 3 – Développer une activité agricole en lien avec le territoire**

**Objectif 4 – Mettre en œuvre une mobilité durable au service d'un territoire accessible et connecté**

**Objectif 5 – Révéler l'histoire et l'identité de Sénart au travers de la valorisation de ses paysages et de son patrimoine**

# Axe 2

# Axe 3

## ⇒ **Orientation 3 – Un parc de logements innovant et de qualité qui répond aux besoins des publics spécifiques**

- Assurer une production de nouveaux logements adaptée à l'accueil des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite :
  - Développement d'une offre en logement innovant pour anticiper l'évolution des besoins, logement adaptable et modulable, habitat éco-responsable, etc.
  - Favoriser la proximité et l'accessibilité des espaces de loisirs, commerces et services.
- Développer une offre d'hébergement à destination des personnes défavorisées (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées de Seine-et-Marne): foyer de jeunes travailleurs, hébergement d'urgence, etc.,
- Poursuivre la mise en œuvre de la politique à destination des gens du voyage conformément aux objectifs définis par les Schémas Départementaux d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) de Seine-et-Marne et de l'Essonne.
- Adapter l'offre en logements étudiants en fonction du développement de l'offre universitaire.

# Axe 1

**Objectif 1** – Permettre la réalisation de parcours résidentiels complets à travers le développement d'une offre en logements diversifiée, abordable et de qualité

**Objectif 2** – Structurer une armature urbaine qui renforce les espaces de centralité et favorise les pratiques de proximité

**Objectif 3** – Développer une activité agricole en lien avec le territoire

**Objectif 4** – Mettre en œuvre une mobilité durable au service d'un territoire accessible et connecté

**Objectif 5** – Révéler l'histoire et l'identité de Sénart au travers de la valorisation de ses paysages et de son patrimoine

# Axe 2

# Axe 3

⇒ **Orientation 1 – Un maillage commercial organisé, garant de la mixité des fonctions urbaines**

- Organiser un maillage complémentaire de l'offre en commerces et services à l'échelle du SCoT pour limiter les effets de concurrence et permettre le déploiement d'un appareil commercial complet :
- Optimiser et rationaliser le développement des pôles d'équipements commerciaux structurants (Carré Sénart, Bois Sénart Maisonément), en complémentarité avec l'offre de proximité et dans une logique d'amélioration qualitative des entrées de ville et d'agglomération ;
- Conforter les pôles commerciaux et de services existants des centres-bourgs en garantissant une diversification de l'offre et un cadre urbain qualitatif renforçant leur commercialité ;
- Soutenir le développement commercial dans les pôles gares afin de promouvoir « l'équilibre de ville » et l'animation urbaine au sein des secteurs d'habitat et d'emplois ;
- Garantir une accessibilité à l'ensemble des centralités commerciales structurantes et de proximité en transports collectifs, en s'appuyant notamment sur la desserte du Tzen 1 Lieusaint-Corbeil et l'arrivée annoncée du Tzen2 Melun-Carré Sénart ;
- Développer l'offre de produits agricoles de proximité et accessibles au plus grand nombre (restauration collective...)

# Axe 1

**Objectif 1 – Permettre la réalisation de parcours résidentiels complets à travers le développement d'une offre en logements diversifiée, abordable et de qualité**

**Objectif 2 – Structurer une armature urbaine qui renforce les espaces de centralité et favorise les pratiques de proximité**

**Objectif 3 – Développer une activité agricole en lien avec le territoire**

**Objectif 4 – Mettre en œuvre une mobilité durable au service d'un territoire accessible et connecté**

**Objectif 5 – Révéler l'histoire et l'identité de Sénart au travers de la valorisation de ses paysages et de son patrimoine**

# Axe 2

# Axe 3

## ⇒ **Orientation 2 – Une offre de proximité qui participe à la qualité de vie des ménages**

- **Faire émerger des ambiances urbaines de qualité et développer le lien social :**
  - Soutenir la vie associative locale et favoriser les pratiques sportives et pour affirmer l'identité sénartaise : optimisation de l'utilisation des équipements sportifs, mise à disposition d'équipements sportifs et récréatifs en espace public, accueil de manifestations sportives, etc.
  - Renforcer l'animation du territoire en s'appuyant sur l'offre culturelle et de loisirs existante et en améliorant sa visibilité vis-à-vis des ménages sénartais ;
  - Veiller à la qualité des espaces accueillant des équipements, commerces et services, dans un souci d'économie du foncier, d'animation urbaine ainsi que d'intégration architecturale et paysagère et de valorisation du patrimoine rural.
- **Adapter l'offre de proximité aux évolutions démographiques en cours et à venir :**
  - Dimensionner l'offre d'établissements scolaires, d'équipements sportifs de proximité et de loisirs grâce à une politique cohérente et coordonnée à l'échelle du SCoT ;
  - Compléter l'offre de santé et améliorer les conditions d'accès aux soins pour l'ensemble des ménages sénartais, en relation avec les équipements majeurs existants (Hôpital du Sud Francilien à Evry notamment) et en projets (maisons des spécialistes au Carré Sénart, futur pôle de santé de Melun).
  - Poursuivre le développement de l'offre en équipements spécialisés, adaptés à la perte d'autonomie, aux besoins des seniors et des publics spécifiques : foyers résidences, maisons d'accueil spécialisés, etc.

# Axe 1

Objectif 1 – Permettre la réalisation de parcours résidentiels complets à travers le développement d'une offre en logements diversifiée, abordable et de qualité

Objectif 2 – Structurer une armature urbaine qui renforce les espaces de centralité et favorise les pratiques de proximité

Objectif 3 – Développer une activité agricole en lien avec le territoire

Objectif 4 – Mettre en œuvre une mobilité durable au service d'un territoire accessible et connecté

Objectif 5 – Révéler l'histoire et l'identité de Sénart au travers de la valorisation de ses paysages et de son patrimoine

# Axe 2

⇒ **Orientation 1 – Promouvoir l'agriculture au cœur du projet de territoire**

- Conforter la gouvernance entre les acteurs du territoire
- Améliorer la connaissance et la découverte des pratiques et du terroir sénartais
- Promouvoir une action publique favorisant l'émergence d'une économie agricole territorialisée

# Axe 3

# Axe 1

**Objectif 1** – Permettre la réalisation de parcours résidentiels complets à travers le développement d'une offre en logements diversifiée, abordable et de qualité

**Objectif 2** – Structurer une armature urbaine qui renforce les espaces de centralité et favorise les pratiques de proximité

**Objectif 3** – Développer une activité agricole en lien avec le territoire

**Objectif 4** – Mettre en œuvre une mobilité durable au service d'un territoire accessible et connecté

**Objectif 5** – Révéler l'histoire et l'identité de Sénart au travers de la valorisation de ses paysages et de son patrimoine

# Axe 2

# Axe 3

⇒ **Orientation 2 – Une agriculture locale de proximité qui favorise la cohésion entre l'urbain et le rural**

➤ Accompagner et favoriser la création d'une agriculture de proximité :

- Favoriser la diversification et le maintien de l'activité agricole, ainsi que l'adaptation des exploitations à l'évolution de l'environnement urbain : œuvrer en faveur du développement de l'agriculture urbaine et péri-urbaine, renforcer la valorisation des productions locales à travers le déploiement de filières de qualité et labellisées, favoriser l'émergence de débouchés locaux etc.
- Informer et sensibiliser au travers d'initiatives citoyennes : fermes pédagogiques, apiculture, jardins partagés...

➤ Faciliter et apaiser les interfaces entre espaces urbains et agricoles :

- Identifier et mettre en valeur des espaces de transition de qualité entre les espaces urbanisés et les plateaux agricoles du territoire : lisières agro-urbaines et forestières, frange urbaine, etc. ;
- Poursuivre les démarches de prise en compte des circulations agricoles dans les pratiques de déplacements et les projets d'aménagement urbain : favoriser les accès aux sièges d'exploitations, encourager les types de voirie en adéquation avec l'activité agricole, développer la communication et l'information sur la présence des circulations agricoles.
- Prévenir les dégradations dans les espaces agricoles et veiller à l'évolution des pratiques agricoles vers une agriculture plus raisonnée et durable.

# Axe 1

**Objectif 1 – Permettre la réalisation de parcours résidentiels complets à travers le développement d'une offre en logements diversifiée, abordable et de qualité**

**Objectif 2 – Structurer une armature urbaine qui renforce les espaces de centralité et favorise les pratiques de proximité**

**Objectif 3 – Développer une activité agricole en lien avec le territoire**

**Objectif 4 – Mettre en œuvre une mobilité durable au service d'un territoire accessible et connecté**

**Objectif 5 – Révéler l'histoire et l'identité de Sénart au travers de la valorisation de ses paysages et de son patrimoine**

# Axe 2

# Axe 3

## ⇒ **Orientation 1– Des déplacements internes cohérents et optimisés, réorganisés autour de pôles d'échanges multimodaux**

- Améliorer les conditions de déplacement au sein du territoire en s'appuyant sur un réseau routier complet et hiérarchisé :
  - Améliorer la fluidité du trafic et limiter le phénomène de congestion routière, notamment sur les axes traversant (RD 306) et en entrée d'agglomération : RD 947, RD 402, RD 33 , RD 446...
  - Faciliter la gestion des flux et le rabattement sur le réseau local au niveau des échangeurs de l'A5 et de la « Francilienne »;
  - Renforcer le maillage et le niveau de services du réseau de transports en commun urbain (Sénart Bus), notamment pour les déplacements est-ouest et en rabattement depuis les gares de Lieusaint-Moissy et de Savigny-le-Temple ;
  - Améliorer les conditions de franchissement de la Seine, notamment sur les franges sud-ouest du territoire.
- Développer la pratique de l'intermodalité pour limiter l'usage de l'automobile dans les déplacements quotidiens ;
  - Organiser une offre de stationnement et de rabattement sur les gares ;
  - Aires de stationnement dédiées au covoiturage dans une logique de mutualisation et d'optimisation de l'offre existante (centres commerciaux notamment) ;
  - Poursuivre et généraliser la mise en accessibilité des gares du territoire aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
  - Faciliter la desserte des Parcs d'Activité Economiques (transport en commun, accessibilité piétonne et vélo)
- Soutenir le développement des offres alternatives à la voiture et promouvoir des pratiques de mobilités innovantes : stationnement vélo, co-voiturage, auto partage, transport à la demande, etc.

# Axe 1

**Objectif 1 – Permettre la réalisation de parcours résidentiels complets à travers le développement d'une offre en logements diversifiée, abordable et de qualité**

**Objectif 2 – Structurer une armature urbaine qui renforce les espaces de centralité et favorise les pratiques de proximité**

**Objectif 3 – Développer une activité agricole en lien avec le territoire**

**Objectif 4 – Mettre en œuvre une mobilité durable au service d'un territoire accessible et connecté**

**Objectif 5 – Révéler l'histoire et l'identité de Sénart au travers de la valorisation de ses paysages et de son patrimoine**

# Axe 2

# Axe 3

## ⇒ **Orientation 2 – Des déplacements de « courtes distances » favorisés par des itinéraires continus et sécurisés**

- Poursuivre et compléter le développement d'un maillage continu et sécurisé de liaisons douces pour favoriser les déplacements quotidiens de « courtes distances » sur l'ensemble du territoire :
  - Assurer le lien entre commerces, services, équipements et habitat par des cheminements doux sécurisés au sein des centralités urbaine, des centres-bourgs et sur les communes rurales ;
  - Permettre la mise en accessibilité des centralités et des quartiers équipés aux modes actifs par des aménagements de qualité et un espace public apaisé : cheminement piétons, gestion du stationnement, signalisation et jalonnement, dispositifs de partage de la voirie (« zones 30 », « zones de rencontre, etc. ), etc.
  - Faciliter les liaisons et améliorer la sécurité des déplacements inter-quartiers, en développant notamment les aménagement cyclables en site propre en direction des pôles de gares du territoire.

## ⇒ **Orientation 3 - Un transport de marchandises organisé**

- Promouvoir le développement du fret ferroviaire sur les parcs d'activités bénéficiant d'un embranchement fer direct (Parc A5 et Parisud), afin de limiter le transit poids lourds sur le réseau routier structurant ;
- Étudier les besoins des entreprises en matière de transport de marchandises : marchandises de proximité et logistique du dernier kilomètre, flux d'approvisionnement, transport de matières dangereuses, etc.;
- Etudier les conditions de développement du transport fluvial de marchandises sur la Seine, en lien avec les projets de développement logistique sur le port d'Evry et d'implantation d'une plateforme tri-modale (eau-fer-route) sur les communes de Corbeil-Essonnes et Saint-Germain-lès-Corbeil.



# Axe 1

**Objectif 1 – Permettre la réalisation de parcours résidentiels complets à travers le développement d'une offre en logements diversifiée, abordable et de qualité**

**Objectif 2 – Structurer une armature urbaine qui renforce les espaces de centralité et favorise les pratiques de proximité**

**Objectif 3 – Développer une activité agricole en lien avec le territoire**

**Objectif 4 – Mettre en œuvre une mobilité durable au service d'un territoire accessible et connecté**

**Objectif 5 – Révéler l'histoire et l'identité de Sénart au travers de la valorisation de ses paysages et de son patrimoine**

# Axe 2

# Axe 3

- ⇒ **Orientation 1 – Des richesses patrimoniales bâties et naturelles révélées et mises en scène**
- Pérenniser l'identité sénartaise en préservant les caractéristiques spécifiques des paysages naturels et bâtis du territoire au sein de chaque entité paysagère (vallées de la Seine et de l'Yerres, plateaux agricoles...) et en favorisant l'implantation de formes urbaines harmonieuses;
  - Recenser et animer le patrimoine ordinaire du territoire, témoin de l'histoire de Sénart et de son identité: signalisation, parcours thématiques...
  - Mettre en valeur les points de vue remarquables et les panoramas, notamment sur la vallée de la Seine;
  - Organiser la découverte et la valorisation du patrimoine naturel et paysager par le développement d'itinéraires de découvertes s'appuyant largement sur le maillage de liaisons douces et sur la diversification de l'activité agricole (agrotourisme...);
  - Valoriser un paysage agricole qui participe à l'image de marque du territoire.



# *SCoT de Sénart*

## *Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)*

–

*Version provisoire*  
Juin 2015

*Version amendée suite à la Commission SCoT du 28/05/2015*